



**Mission Permanente du Royaume du Maroc
auprès des Nations Unies**

Déclaration de S.E. M. Omar HILAË

Ambassadeur, Représentant Permanent du Royaume du Maroc

A l'occasion de la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix

New York, 29 mars 2019

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi en premier lieu de féliciter le Secrétaire Général pour avoir mis le maintien de la paix au cœur de ses priorités. La récente réforme du pilier Paix et Sécurité, l'initiative Action pour la Paix et l'organisation de cette rencontre aujourd'hui en sont quelques exemples frappants.

La thématique retenue pour cette session, la Performance, est une des questions centrales débattues aux Nations Unies en ce moment. En effet, à la demande des Etats membres à travers le C-34, le Secrétariat développe un cadre intégré pour l'évaluation de la performance (IPPF). Visant en premier lieu à améliorer la performance, cet outil devrait également permettre de clarifier cette notion, notamment son caractère holistique.

Depuis les années 60, le Royaume du Maroc n'a eu de cesse d'accompagner les efforts des Nations Unies dans le maintien de la paix, aussi bien sur le plan opérationnel que doctrinal. Une partie de ces efforts est orienté vers l'espace francophone, qui accueille aujourd'hui la moitié des Operations de Maintien de la Paix. De plus, 10 des 20 premiers contributeurs de troupes, dont le Maroc, sont membres de l'Organisation de la Francophonie. Or, le maintien de la paix en environnement francophone continue de faire face à des défis qui lui sont spécifiques. C'est dans cette optique que nous comptons co-organiser avec la France, et en collaboration avec divers partenaires, notamment l'OIF, une Conférence Ministérielle sur le maintien de la paix en environnement francophone, cet été au Maroc.

Par ailleurs, le Maroc accorde une importance particulière au respect de ses engagements en tant que pays contributeur de troupes. A cet égard, le Maroc a été le premier pays à intégrer de manière systématique des enquêteurs nationaux au sein de ses contingents. Nous avons également souscrit au compact pour la lutte contre les abus et l'exploitation sexuelle et Sa Majesté Le Roi Mohammed VI fait partie du cercle des leaders initié par le Secrétaire Général.

Concernant les équipements, les Forces Armées Royales disposent d'équipements modernes qu'ils n'hésitent pas à mettre à la disposition de l'ONU. En effet, pour le récent déploiement d'un RDB au sein de la MONUSCO, du matériel neuf a été fourni, satisfaisant à 100% les standards requis. Ce déploiement s'est effectué en un temps record de 2 mois entre la soumission d'intérêts et le déploiement. Cette prouesse, fruit d'une collaboration exemplaire avec le Secrétariat, pourrait être érigée en bonne pratique. Cette capacité de projection distingue d'ailleurs la participation du Maroc, et ce depuis son 1^{er} déploiement, lorsque 2500 soldats ont été projetés en moins de deux mois.

Enfin au niveau de la formation, le Maroc met à profit son expertise et son expérience pour assurer une formation adéquate aussi bien pour ses troupes que pour les troupes de nombreux pays avec lesquels il entretient une coopération militaire.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le renforcement de la performance demeure toutefois une entreprise collective, et il est primordial de prendre en considération un certain nombre de facteurs, qui sont d'ailleurs repris dans la Déclaration d'engagements communs de l'initiative du Secrétaire Général « Action pour la Paix » auxquels le Maroc souscrit pleinement :

1/La réforme du pilier Paix et Sécurité du Secrétariat devra permettre une meilleure intégration des différents services en charge du maintien de la paix.

2/Les mandats des missions doivent être clairs, réalistes, et défini en fonction des priorités politiques, et du budget alloué. Le renforcement de la coopération triangulaire est à ce titre nécessaire. A ce titre, le Maroc propose l'adoption d'une approche du bas vers le haut (bottom-up), afin que les considérations émanant des troupes sur le terrain soient prises en considération de manière effective.

3/La lutte contre les crimes visant les casques bleus doit impérativement être renforcée, afin de lutter de manière plus efficace contre l'impunité.

4/Les caveats ont un impact évident sur la performance. Le Maroc n'a jamais proposé de restrictions à ses contingents, conscient de l'impact négatif qu'elles peuvent avoir aussi bien sur la capacité opérationnelle de l'ensemble de la force que sur les autres contingents déployés.

5/Les standards onusiens doivent être respectés, y compris par l'ONU. De sérieux efforts sont requis en termes de soins et d'évacuations médicales, de logements, de transport et de transit.

Par ailleurs, le Royaume du Maroc est engagé dans une multitude d'activités civilo-militaires, conscient de l'importance de l'intégration à son environnement et à la population locale. Ces activités couvrent divers domaines tels que l'organisation d'activités sportives, le déploiement de campagnes médicales et la fourniture de kits scolaires et la réhabilitation d'établissements scolaires.

Concernant la participation des femmes, la décision a été prise au sommet de l'Etat pour encourager la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix. Des efforts considérables ont été déployés à cet égard pour atteindre, voire dépasser, les seuils requis.

Pour conclure, j'ai l'honneur de partager avec vous les engagements que le Royaume s'engage à prendre. Ces engagements, qui répondent aux besoins concrets exprimés par le Secrétariat, se déclinent comme suit :

*Offre pour le déploiement d'une quarantaine d'experts trilingues (Arabe, Anglais et Français), y compris des femmes. Ces experts sont des observateurs militaires, du personnel médical, du personnel CIMIC, des enquêteurs, des experts juridiques et des officiers d'Etat-major.

*Contribution à la traduction de matériel de formation en Arabe et en Français.

*Mise à la disposition de l'ONU de l'hôpital de niveau 4, l'Hôpital Militaire d'Instruction Mohamed V de Rabat, pour les évacuations médicales.

De plus, dans le cadre des projets de partenariats triangulaires, dont l'importance a été soulignée par le Secrétaire General Adjoint M. Khare et auxquels le Maroc souscrit pleinement, les actions suivantes sont prévues :

*Organisation prochaine de formations dans le domaine médical et du génie, destiné principalement aux pays francophones.

*Organisation de formations sur la lutte contre les abus sexuels, également destinées aux pays francophones.

*Déploiement d'équipes de formation mobile couvrant diverses spécialités.

Enfin je saisis cette occasion pour rendre un vibrant hommage à toutes les femmes et les hommes déployés sur le terrain au service de la paix et de la sécurité internationales, souvent dans des conditions très difficiles, au péril de leur vie.